

Travaux de la Chambre

PÉTITIONS

DÉPÔT DU RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions dans lesquels il déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés le 18 novembre 1981 et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Madame le Président, je voudrais poser la question habituelle au leader du gouvernement à la Chambre, quoiqu'il ne puisse peut-être pas éclairer beaucoup les députés vu qu'il y aura une réunion des leaders de la Chambre cet après-midi.

Je présume que la première journée du débat sur la nouvelle constitution sera demain. Puis-je demander au leader du gouvernement si nous continuerons ce débat la semaine prochaine ou si nous terminerons le débat sur le budget lundi et mardi?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, je désire confirmer que nous allons commencer le débat sur la nouvelle résolution constitutionnelle demain, vendredi, et que nous allons le poursuivre dès le début de la semaine prochaine, au cours des jours qui suivront. Cependant, très brièvement, nous interrompons le débat, s'il n'est pas alors terminé mercredi prochain, pour compléter le cinquième jour de débat sur le budget. Dès jeudi, si nécessaire, nous continuerons à nouveau avec le débat sur la résolution constitutionnelle. Jeudi prochain, je serai alors plus en mesure d'aviser mes collègues des travaux pour les jours et les semaines à venir.

[Traduction]

M. Nielsen: Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous expliquer pourquoi nous ne liquidons pas immédiatement les deux dernières journées du débat sur le budget au lieu d'en avoir une la semaine prochaine et de laisser l'autre en suspens?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, en vertu du paragraphe (2) de l'article 18 du Règlement il appartient au gouvernement de déterminer l'ordre des travaux de la Chambre, et comme nous aurons une rencontre un peu plus tard aujourd'hui, nous pourrions peut-être en discuter à l'occasion de cette rencontre.

[Traduction]

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question a trait aux travaux ministériels. Je voudrais demander encore une fois au président du Conseil privé quand il a l'intention de mettre en délibération le bill C-53 sur les infractions sexuelles qui aurait dû être adopté depuis longtemps. Comme il le sait, les députés du Nouveau parti démocratique ont accepté que le débat soit très bref afin que le bill puisse être renvoyé au comité. Je crois que le gouvernement est lui aussi d'accord là-dessus. Le président du Conseil privé peut-il indiquer où en est ce bill important et pourquoi les femmes canadiennes doivent continuer à attendre une mesure qui vise à redéfinir le viol comme un crime de violence plutôt qu'un crime passionnel?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, le comité en cause étudie déjà un projet de loi, à savoir la loi sur l'accès à l'information, et on me dit que les travaux progressent lentement mais sûrement. Quoi qu'il en soit, en ce qui a trait au projet de loi dont parle l'honorable député, je tiens à lui confirmer, à nouveau, ce que j'ai soutenu publiquement en cette Chambre au cours des semaines et même des mois précédents, que pour autant que le gouvernement est en cause, nous sommes disposés à procéder à la deuxième lecture de ce projet de loi dans un minimum de temps, c'est-à-dire que nous sommes disposés à convenir avec les partis de l'opposition d'un maximum d'une journée de débat pour envoyer le bill en comité. Cela est connu, et chaque fois que j'en ai l'occasion, je suis disposé à en faire à nouveau la proposition à mes collègues. Mais il n'appartient pas qu'au gouvernement de conclure cet accord. J'ai besoin de la collaboration du parti de l'honorable député et du parti progressiste conservateur. Maintenant, nous avons plusieurs projets de loi qui ne sont pas censés être controversés, qu'on veut étudier à l'occasion, de préférence le vendredi, et je tiens à assurer l'honorable député que ce projet de loi fait partie de cette liste.

[Traduction]

M. Young: Madame le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il peut nous dire quand on présentera les modifications à la loi sur les droits de la personne pour interdire la discrimination à l'endroit des Canadiens invalides dans tous les secteurs en plus de celui de l'emploi. Comme il le sait peut-être, le ministre de la Justice a garanti il y a plusieurs semaines à certains représentants de COPOH que cette mesure était sur le point d'être présentée à la Chambre.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, je vais consulter mon collègue le ministre de la Justice (M. Chrétien), et j'espère être en mesure de faire rapport à l'honorable député dans un délai raisonnable.

[Traduction]

M. Nielsen: Madame le Président, afin de nous permettre de préparer la séance de demain, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire si le premier ministre qui participera sans doute au débat, ou tout autre porte-parole du gouvernement, va présenter des amendements à la résolution qui figure actuellement au *Feuilleton*? Si oui, pourrions-nous en avoir des copies?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, la résolution est déposée. Elle apparaît au *Feuilleton*. Et nous devons justement avoir une rencontre cet après-midi pour discuter des modalités du débat. La question des amendements est à l'ordre du jour, il me fera alors plaisir, à l'occasion de notre réunion, de discuter de cet aspect. Je ne suis pas en mesure de confirmer si le très honorable premier ministre (M. Trudeau) va parler, ou quand il va parler. Je ne suis pas en mesure, à ce moment-ci, de confirmer si le gouvernement présentera un amendement ou des amendements présentés par le gouvernement. Tout cela est matière à discussion à l'occasion de notre rencontre ultérieure, et à ce moment-ci, je ne suis pas en mesure d'éclairer la lanterne du député du Yukon (M. Nielsen).